(35) *Ibid.*, 10. Cf Paul VI, Const. apost. *Indulgentiarum doctrina* (1^{er} janvier 1967).

(36) Décret Presbyterorum ordinis, 5.

(37) Catéchisme de l'Église Catholique, n. 2643; cf. Paul VI, Encycl. Mysterium fidei (3 septembre 1965). Congr. pour le Culte Divin, Instr. Inaestimabile donum (3 avril 1980).

(38) Jean-Paul II, Lettre à Mgr Pasquale Macchi pour le VII^e Centenaire du Sanctuaire de la Sainte Maison de Loreto (15 août 1993) 7

(39) Cf. Décr. Apostolicam actuositatem, 10.

(40) Jean-Paul II, Discours à l'Audience générale (3 janvier 1979); cf. Décr. Apostolicam actuositatem, 11.

(41) Lumen gentium, 63.

(42) Jean-Paul II dit ceci: « Les sanctuaires marials sont comme la maison de la Mère, étape d'arrêt et de repos dans la longue route qui va au Christ; il sont des forges où, par la foi simple et humble des "pauvres en esprit" (cf. Mt 5, 3), on reprend contact avec les grandes richesses que le Christ a confiées et données à l'Église, en particulier les Sacrements, la grâce, la miséricorde, la charité envers les frères souffrants ou handicapés », (Angélus, 21 juin 1987).

(43) Cf. Décr. Unitatis redintegratio, 4.

(44) Ibid., 8.

(45) Conseil Pont. pour l'unité des Chrétiens, Directoire pour l'Application des Principes et des Normes surl'Œcuménisme (25 mars 1993), 29 et 103.

(46) Cf. Lumen gentium, 16.

(47) Cf. Jean-Paul II, Encycl. Redemptor hominis (4 mars 1979), 6.(48) Cf. Jean-Paul II, Lettre apost. Tertio millennio adveniente

(10 novembre 1994), 52-53.

(49) Cf. Jean-Paul II, Homélie à la Messe des malades dans la Basilique Saint Pierre (11 février 1990).

(50) Cf. Lumen gentium, 41; cf. Jean-Paul II, Lettre apost. Salvifici doloris (11 février 1984).

(51) Lumen gentium, 8; cf. Décr. Unitatis redintegratio, 6-7.(52) Jean-Paul II, Encycl. Redemptoris Mater (25 mars 1987), 37.

(53) Il est par contre pastoralement opportun que les sacrements de baptême, de confirmation et de mariage se célèbrent dans les paroisses de résidence, pour aider les fidèles à comprendre le sens communautaire de ces sacrements; cf. Jean-Paul II, Exhort. apost.

Christifideles laici (30 décembre 1988), 26. (54) Code de Droit canonique, c. 1232. C'est ainsi que la Conférence épiscopale française a élaboré par exemple une Charte des

Sanctuaires.

(55) Le Conseil pontifical pour la Pastorale des Migrants et Personnes en Déplacement travaille dans cette direction, comme le montre l'organisation de deux Congrès mondiaux (Rome, Italie, 26 au 26 février 1992, et Ephèse, Turquie, 4-7.5.1998) et de deux au niveau régional (Máriapócs, Hongrie, 2-4 septembre 1996 et Pompei, Italie, 17 au 17 octobre 1998), dont les Actes ont été publiés.

(56) De Spiritu Sancto III, 11, 80.

(57) Jean-Paul II, Encycl. Redemptoris Mater (25 mars 1987), 47.

(58) Jean-Paul II nous rappelle: « Je sais très bien que tout peuple, tout pays, et aussi tout diocèse, a ses lieux saints où bat si on peut dire de manière plus vive, le cœur de tout le Peuple de Dieu: lieux d'une rencontre spéciale entre Dieu et les êtres humains; lieux où habite le Christ de manière spéciale au milieu de nous. Si ces lieux sont si souvent consacrés à sa Mère, cela nous révèle de façon plus parfaite encore la nature de son Église », Homélie au sanctuaire de Knock, Irlande (30 septembre 1979).

(59) Jean-Paul II, Message au III^e Congrès missionnaire latino-amé-

ricain (Bogotá, 6 juillet 1987).

(60) Jean-Paul II, Encycl. Redemptoris Mater (25 mars 1987), 28.

(61) Congr. pour le Culte Divin, Lettre circulaire aux Présidents des Commissions Liturgiques nationales. Orientations et propositions pour la célébration de l'Année mariale (3 avril 1987), 78. Notitiae 23 (1987), p. 386.

(62) Paul VI, Exhort. apost. Evangelii nuntiandi.

Le génocide rwandais de 1994 et les accusations portées contre l'Église catholique

Dans son édition datée du 19 mai, le journal du Saint-Siège a publié un article, signé seulement de trois étoiles - signe conventionnel qu'il émane d'une autorité compétente et qu'il a reçu l'aval de la Secrétairerie d'État –, sur le génocide dont le Rwanda fut le théâtre il y a cinq ans, les accusations portées depuis lors contre l'Eglise catholique, et l'emprisonnement, en avril dernier, de Mgr Augustin Misago, évêque de Gikongoro. Le 1er mai, Mgr Emmanuel Kataliko, archevêque de Bukavu en République démocratique du Congo (ex-Zaïre) avait lui aussi manifesté publiquement sa réprobation. Voici le texte de l'article de l'Osservatore Romano et de la lettre de Mar E. Kataliko:

Article de l'Osservatore Romano sur le Rwanda (*)

Une véritable campagne de diffamation à l'égard de l'Église catholique se déroule actuellement au Rwanda, dans le dessein de la faire apparaître comme responsable du génocide de l'ethnie tutsie, qui a ravagé le pays en 1994. La première victime publique de cette campagne est Mgr Augustin Misago, évêque de Gikongoro depuis 1992, qui a été arrêté le 14 avril dernier sur la route menant à Kigali. L'évêque est accusé d'avoir participé au meurtre de 150 000 Tutsis dans son diocèse; plus particulièrement, il est tenu pour responsable du meurtre de 30 étudiantes qui auraient demandé sa protection.

Les accusations portées contre l'évêque sont venues de très haut, c'est-à-dire du président de la République

^(*) Texte original italien dans *l'Osservatore Romano* du 19 mai. Traduction et titre de *la DC*.

rwandaise, Pasteur Bizimungu, lui-même: le 7 avril dernier, au cours des célébrations du cinquième anniversaire du génocide, il a dénoncé publiquement la

complicité du prélat.

Les attaques contre les évêques et l'Église ont déjà suscité des réactions de diverses parties de l'opinion publique mondiale. Du côté ecclésiastique, les épiscopats du Burundi, de la Tanzanie, de la France, l'archevêque de Bukavu (République démocratique du Congo), etc., ont déjà exprimé leur solidarité avec Mgr Misago et l'Église rwandaise. Tous expriment leur préoccupation devant l'attaque massive qui risque de plonger dans une crise l'avenir de la convivance dans tout le continent africain.

Arrestation selon un scénario bien programmé

L'arrestation de Mgr Misago a été précédée d'une dure campagne de presse. Et même, pour les journaux du régime, il est déjà condamné avant même que se tienne le procès. Le journal pro-gouvernemental *The New Times*, du 12 avril (avant l'arrestation de l'évêque) le représentait, dans une caricature, entouré de têtes de morts qui le regardaient abasourdis; l'évêque était armé de cartouchières et de machette, avec, sur la tête, une

mitre frappée de la croix gammée nazie.

La dynamique de l'arrestation de Mgr Misago est une sorte de modèle. Le 18 avril, l'archevêque de Kigali, Mgr Thaddée Ntihinyurva, a lui aussi été accusé – cette fois par des « rescapés » ordinaires, qui ont pu échapper au massacre – d'avoir participé au génocide. Tout s'est passé selon un scénario préparé : les jours précédents, il y a eu toute une série d'articles dans les journaux – tous contrôlés par le gouvernement –, qui accusaient l'archevêque; on prépara une célébration en mémoire du génocide et on demanda à l'évêque d'y participer; au cours de la cérémonie religieuse, les accusateurs se lèvent; journalistes et médias sont prêts à immortaliser l'événement.

Même scénario pour Mgr André Perraudin, un Père Blanc qui est évêque émérite de Kabgayi. Le 4 avril dernier, à l'occasion des festivités célébrant le soixantième anniversaire de son ordination sacerdotale à Veyras (Suisse), un groupe ethnique d'immigrés rwandais a manifesté aux portes de l'église, distribuant des caricatures et des feuilles ronéotypées, l'accusant d'être un « génocidaire ». Le génocide tutsi s'est produit en 1994. Mgr Perraudin, qui a été au Rwanda pendant 38 ans, vit retiré en Suisse depuis le 15 septembre 1993. Tout cela ne suffit pas pour ne pas penser qu'il soit responsable. Le groupe l'accuse sur la base d'une Lettre pastorale de 1959 (!) où, au nom de la charité, Mgr Perraudin, demande que l'on en finisse avec les privilèges d'une ethnie contre l'autre, suggérant des réformes sociales et une plus grande démocratie. À cette époque, le Rwanda, qui était encore une monarchie, était gouverné. par l'ethnie tutsie, alors que les Hutus, majoritaires, étaient considérés comme des esclaves.

La campagne de dénigrement des médias pro-gouvernementaux

Le 26 avril dernier, une rencontre s'est tenue entre les évêques rwandais et le président de la République. Selon les déclarations de Radio-Rwanda, le lendemain, le président Bizimungu a voulu préciser que Mgr Misago avait été arrêté « en tant qu'individu, non pas en tant que membre de l'Église catholique ».

L'impression est, au contraire, inverse : dans ces tentatives de déclencher toutes sortes de procès contre des évêques et des missionnaires, on est en train de mettre en œuvre un projet pour rendre l'Église catholique « *in toto* » [« dans son ensemble »]

responsable du génocide contre les Tutsis.

L'arrestation de Mgr Misago cinq ans exactement après les massacres, doit être considérée comme le dernier acte d'une stratégie du gouvernement rwandais pour diminuer ou éliminer le rôle de réconciliation qu'a joué l'Église dans l'histoire du Rwanda, dans le passé jusqu'à aujourd'hui, en cherchant de toutes les manières possibles à salir son image.

Et pourtant, parmi les victimes du génocide, il y a 3 évêques, 123 prêtres, plus de 300 religieuses. Il y a deux ans, la police a fait disparaître un autre évêque, Mgr Fokas, évêque de Ruhengeri, à son retour de l'étranger. On ne sait plus rien de lui. Encore tout récemment, des missionnaires – hommes et femmes – ont été tués précisément parce qu'ils veulent bâtir la réconciliation au Rwanda, mais aussi parce qu'ils sont les témoins mal commodes d'injustices qui sont commises.

La campagne de dénigrement a commencé il y a quelques années. Parmi les principaux organisateurs, on trouve Privat Rutazibwa, un ancien prêtre qui est directeur d'une agence de presse gouvernementale. Il soutient que « l'Église catholique est trop dépendante de Rome » et qu'il est nécessaire de « créer une Église nationale rwandaise ». D'autres organes d'information – comme la revue La nouvelle Relève – ont affirmé que les missionnaires ne sont plus nécessaires au Rwanda, et ils souhaitent la naissance d'une Église nationale. Dans une lettre ouverte, le même Privat Rutazibwa a qualifié les missionnaires d'« apôtres de la haine ».

Les églises, mémorial du génocide?

De ce projet fait partie la volonté qu'ont exprimée les Autorités de transformer un certain nombre d'églises catholiques en « mausolées » du génocide. Cela laisse transparaître l'intention de graver et de lier dans la mémoire des citoyens rwandais les deux mots : génocide-Église. Le Saint-Siège s'est opposé à

cette prétention, soulignant que les églises sont un lieu de culte et de réconciliation pour toute la communauté (tutsie et hutue) et ne peuvent pas être monopolisées comme ossuaires par une partie de la population. En juillet 1997, le gouvernement a pourtant réquisitionné l'église de Nyamata, avec obligation que toute célébration dans le sanctuaire soit une célébration pour les défunts et seulement pour les défunts tutsis massacrés en 1994.

Aux racines du conflit

Dans un conflit ethnique comme celui qui se déroule au Rwanda, la première victime est la vérité. Tout d'abord en ce qui concerne les accusés. Le président Bizimungu a dit que Mgr Misago « ne s'est jamais justifié » devant les accusations portées contre lui. Au contraire, de 1996 à aujourd'hui, l'évêque a été soumis à plusieurs interrogatoires, il a donné des interviews, il a écrit des mémoires qui n'ont cependant trouvé aucune place dans la presse locale et internationale. Le 23 avril dernier, l'Agence internationale Fides a publié des extraits d'un mémoire écrit par Mgr Misago où il démontre son innocence. Par exemple, il est accusé de ne pas avoir accueilli, le 11 avril 1994, des réfugiés dans sa maison et de les avoir laissés à la merci des tueurs. En réalité, les réfugiés avaient été accueillis par le directeur de la Caritas en des lieux adéquats (une école proche de la cathédrale), alors que Mgr Misago était absent de son diocèse. Le massacre de 30 étudiantes qui lui est imputé, dans l'école de Kibeho, a été le fait de « bandes génocidaires » qui se sont infiltrées dans la police, précisément alors que l'évêque demandait des renforts aux Autorités pour qu'elles augmentent le personnel de sécurité et de surveillance. « La responsabilité de ces morts affirme Mgr Misago - doit être imputée à ceux qui étaient investis d'une autorité, aux forces de sécurité, aux assassins ».

Les accusations contre Mgr Perraudin sont encore plus invraisemblables. Sa Lettre pastorale du 11 février 1959 (« de la haine », selon les accusateurs) est en réalité une Lettre qui demande justice et charité. On y lit : « Dans notre Rwanda, les différences et les inégalités sociales sont en grande partie liées aux différences de races, en ce sens que les richesses, le pouvoir politique et même judiciaire sont en réalité dans une proportion considérable - aux mains de gens d'une même race ». C'est-à-dire qu'il montrait du doigt le problème de l'exclusion sociale subie par la population d'ethnie hutue, qui constituait la majorité. Il ajoute que « cet état de choses est l'héritage d'un passé que nous ne devons pas juger »; dans le même temps il demande que soient assurés « à tous les habitants et à tous les groupes sociaux légitimes, les mêmes droits fondamentaux ». Il apparaît clairement que la propagande politique contre les évêques et les missionnaires cherche à faire retomber sur l'Église (et cela comme une « faute ») l'œuvre de « politisation des Hutus » (près de 85 % de la population), qui aurait mené à l'écroulement de la monarchie tutsie (environ 10 %), au temps de l'indépendance, à leur éviction du pouvoir jusqu'en 1994 et au génocide.

Un aspect inexploré de l'affaire : le double génocide

Actuellement, l'attention de la population est polarisée sur le génocide de 1994. En réalité, il faut sans cesse préciser qu'il y a eu un double génocide au Rwanda: celui contre les Tutsis (et certains Hutus modérés), perpétré après le 6 avril 1995, qui a fait plus de 500 000 victimes, et celui contre les Hutus, à partir d'octobre 1990 jusqu'à la prise du pouvoir par le Front patriotique Rwandais (FPR), tutsi, en juillet 1994. Ce génocide des Hutus a continué ensuite dans la forêt zaïroise, où les fugitifs hutus furent massacrés pendant des mois, sans même bénéficier de la protection de la communauté internationale. Le nombre des victimes hutues se monte à près d'un million. Chacun de ces génocides a été horrible et tous deux doivent être rappelés, d'une manière autre que celle à laquelle s'essaye une propagande unilatérale.

Une justice unilatérale

Jusqu'à aujourd'hui, on ne cherche les coupables que d'un seul génocide. Les tribunaux ont déjà jugé pour génocide plus de 300 personnes, en condamnant 116 à mort (parmi lesquelles aussi deux prêtres). De nombreuses sentences et l'administration de la justice en général ont soulevé des critiques de la part d'organisations internationales comme International », pour le peu de garanties accordées aux accusés, et pour les exécutions spectaculaires des condamnés à mort. L'ombre de procès politiques, tristement connus à partir de certains régimes européens, se lève à nouveau à l'horizon, mais cette fois sur le sol africain. Cependant, les prisons du Rwanda débordent de détenus; leur nombre s'élève à plus de 130 000. De nombreux prisonniers meurent à la suite de privations ou à cause du surpeuplement.

La manière unilatérale dont on use risque d'accroître non seulement la division, mais aussi la destruction du pays. La polarisation ethnique augmente, après des décennies de polarisation idéologique. C'est non seulement le Rwanda mais toute l'Afrique qui risque de se détruire. Ou plutôt : les Africains. Parce que le Continent, ses richesses, ses matières premières sont exploités par d'autres, tandis que les peuples africains perdent leur temps et leurs vies à se faire la guerre avec des armes fournies par les puissances et des personnages dont les intérêts sont très loin de ceux de l'Afrique.